

est mon parent et que je le crois digne à tous égards de la place qu'il sollicite, je prie Son Excellence le Ministre des Finances de vouloir bien la lui accorder, si elle devient vacante ». Le député Darrieux se « fait un devoir d'attester que M. Latour s'est donné par sa vie publique des titres à la bienveillance du gouvernement et qu'il jouit de l'estime générale de ses concitoyens ». Mais il ne demande rien au ministre.

Ne quittons point le Midi où l'ardeur de servir fut toujours grande. Voici que « les députés de Lot-et-Garonne sachant avec quelle bienveillance Son Excellence le Ministre des Finances accueille les renseignements impartiaux qui lui sont donnés sur le personnel des percepteurs », lui recommandent « de la manière la plus forte pour la perception d'Aiguillon dont le titulaire a annoncé depuis longtemps sa démission », un sieur Amanieu, présenté par le préfet. C'est un « excellent sujet sous le rapport de l'intelligence, du zèle ». Par « son dévouement absolu à la bonne cause », il « s'est acquis des droits assurés à l'estime de tous les gens de bien ». « Père de famille, sans fortune », il est en outre « extrêmement versé dans les matières de comptabilité ».

On remarquera que cette condition primordiale pour faire un bon percepteur est énoncée la dernière. Il était d'usage au temps de Louis XVIII, et cet usage n'a peut-être pas entièrement cessé d'exister sous les régimes qui ont suivi la monarchie restaurée, d'envisager les opinions politiques des comptables de deniers publics, avant leur capacité professionnelle. « Il fallait un calculateur, a dit Beaumarchais, et ce fut... ».

Fidèles à cette tradition, les députés de la Mayenne, en 1821, signalent comme très propre à tenir l'emploi de percepteur à Château-Gontier « le sieur Joubert, ancien militaire, actuellement adjudant-major de la Garde nationale de cette ville ». Il sera certainement présenté par le préfet et le receveur de l'arrondissement, mais surtout « il réunira les suffrages de M. d'Andigné sous les ordres duquel il a servi en 1815 ». Il y a là une allusion à la « Petite Chouannerie » qui se produisit au moment de la bataille de Waterloo <sup>1</sup>. La participation de Joubert à ce mouvement devait aller droit au cœur du ministre et faire oublier que le même Joubert avait « servi en

---

1. H. Houssaye, 1815 (53<sup>e</sup> édit.), III, p. 152 et s.